



Chers lectrices, chers lecteurs

Je suis heureux de vous faire parvenir un nouveau Infoticker SISA **declare|it**. Prenez 10 minutes de votre temps pour remettre vos connaissances douanières à jour. Nous avons commencé l'introduction de la nouvelle version **declare|it**. Nous sommes donc prêts pour l'acquit à caution électronique. Parallèlement l'AFD actualise ses applications e-dec et NCTS. J'aimerais vous donner quelques informations sur ces actualisations.



Jürg Zellmeyer
Chef de produit **declare|it**
jz@sis.ch

Nouvelle mise à jour AFD

Le week-end du 22/23 novembre, l'AFD va activer une nouvelle mise à jour de NCTS et e-dec.

Il faudra en tenir compte dans le domaine des dédouanements spéciaux (ex. : trafic de perfectionnement). De plus, la validité du numéro IDE va être vérifiée. Si vous recevez des messages d'erreurs concernant l'IDE, contrôlez le numéro IDE saisi dans le registre. Les adaptations officielles de la douane sont à lire dans e-dec News Nr. 33. Dans la procédure de report du paiement de la TVA le numéro IDE de l'importateur est vérifié. Si l'importateur est membre d'un groupe d'imposition TVA, le numéro de TVA saisi (IDE) présente les caractéristiques de la TVA, le numéro de registre du commerce IDE (RC) de l'importateur doit être saisi en supplément dans le champ TIN. Dans la mise à jour actuelle 3.1.5 et 3.1.7 ce champ ne peut pas être saisi. Pour que l'IDE puisse être saisi dans l'adresse de l'importateur,

SISA met à disposition un patch **declare|it** Import, qui peut être installé si nécessaire. Dans le centre de calcul la nouvelle version pour la saisie sera disponible en fin de semaine. Pour les clients disposant d'un système propre, merci de bien vouloir vous adresser au helpdesk de SISA.

Version actuelle 3.1.5/3.1.7

V3.1.5/3.1.7 après installation du Patch

Version 3.3

Dans la nouvelle version 3.3 le champ est disponible de manière standard.

Weitere Informationen

- [Information AFD e-dec Info \(33\)](#)
- [Registre IDE](#)

Interfaces **declare|it**

De nombreux élargissements dans **declare|it** V3.3 ont un impact sur les données interfaces. Si vous avez procédé à des échanges de données avec les interfaces standards SISA, et si vous souhaitez utiliser les nouvelles fonctions (Transit national, autorisations électroniques), vous devriez contrôler les changements et le cas échéant procéder à des adaptations. On trouve tous les documents à l'espace client sur le web de SISA.

Entreprise	Documentations des interfaces
Produits	declare it V3.3
Services	Modifications Interfaces declare it V3.3 Modifiez interface declare it V3.3
Espace clients	declare it Import/Export V3.3 - documentation Interface
Manifestations	
Documentations	

Informations supplémentaires:
[declare|it modifications interface](#)
[Documentation détail des interfaces](#)

Preuve d'origine au sein de **FHA CH-CN**

Depuis le 1.7.2014 le traité de libre-échange entre la Chine et la Suisse est entré en vigueur.

Pour tous les envois déclarés en préférence tarifaire à partir du 1.7.2014, les documents de préférence tarifaire sont obligatoires. Les certificats d'origines doivent être conformes au modèle 1 annexe III du traité. Les documents de préférence tarifaire du GSP du traité de libre-échange ne peuvent plus être utilisés.

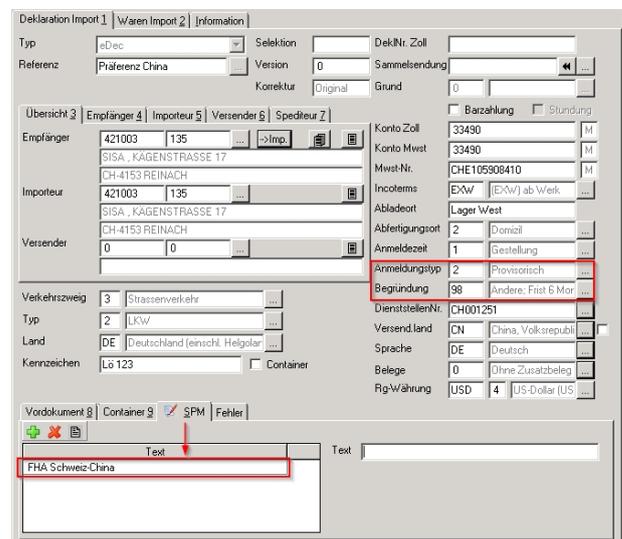
Si au moment de la déclaration la preuve d'origine n'est pas soumise, la personne soumise à l'obligation de notification de marchandise peut demander une taxation d'importation provisoire. Dans le libre-échange il est courant de fournir la preuve d'origine dans les 2 mois (date de validité provisoire de la déclaration provisoire de taxation, la personne soumise à l'obligation de notification peut demander une rallonge de la validité par écrit).

En raison de la situation spéciale de ce traité la Direction de la Douane accorde un délai de 6 mois pour les déclarations faites jusqu'au 31.12.2014.

Lors de la demande de taxation provisoire la personne en charge de notification doit indiquer le Code 98 « Autre; délai 6 mois » dans e-dec.

De plus, il faudra préciser „*FHA Suisse-Chine*“ dans la rubrique des remarques.

En conséquence il est déterminant, si la taxation provisoire concerne toute la taxation ou uniquement certaines positions (cause FHA CH-CN). Si toute la taxation est concernée l'annotation est faite dans la rubrique „remarques spéciales“ dans l'entête. Si uniquement certaines marchandise sont concernées (exemple position 3) l'annotation se fait dans la rubrique « remarques spéciales » au niveau de la position.



À partir du 1.1.2015 le délai usuel de 2 mois sera valable pour la taxation (autre FHA; e-dec Code 3).

Si la demande provisoire n'a pas été requise, la déclaration de préférence tarifaire peut uniquement être autorisée, si toutes les conditions relatives à l'article 34 du droit des douanes sont requises. La preuve d'origine fait partie intégrante de la demande d'origine de taxation, (même émise ultérieurement) et, la personne en charge de la déclaration fait sa demande dans les délais requis (30 jours après la sortie de la garde de l'administration douanière).

Informations supplémentaires:

[Accord de libre-échange avec la Chine](#)
[Accord de libre-échange avec la Chine \(anglais\)](#)
[Notices / publications concernant l'origine](#)

Echanges de données documents d'origines

Dans le cadre du traité de libre-échange avec la Chine, il a été convenu que les déclarations d'origines sur facture seraient transmises à la Chine par voie électronique, pour que celles-ci puissent être comparées avec les documents physiques lors de l'importation. Ceci pour s'assurer que les documents d'origines des exportateurs arrivent en Chine et ne soient pas échangés en route. Pour cela les exportateurs agréés doivent saisir les déclarations d'origines sur facture dans une application spéciale.

Cette application est mise à disposition à partir du 1.7.2014 sous forme d'application Web. Il n'y a pas d'interfaces disponibles pour le moment. En ce moment nous sommes en phase de vérification avec l'AFD, afin de savoir si un échange électronique automatique est possible.

Dans le cadre des adaptations IT du projet de taxation douanière les documents électroniques sont thématiques. Dès que les interfaces pour l'échange de documents seront à disposition, nous les intégrerons dans **declare|it**.

Informations supplémentaires

[Lettre d'information aux exportateurs agréés \(16.5.2014\)](#)

[Echange de données EA avec la Chine \(EACN\)](#)

Dates et activités

- **1.9.2014** Lancement productif de la procédure de transit nationale électronique (InTV) prévu à l'origine pour le 1.8.2014, déplacé par l'OZD au 31.7.2014.
- **Samedi 22.11.2014 13:00 – 16:00** Maintenance du système productif NCTS de l'AFD, système non disponible. Le centre de calcul SISA est concerné et ne sera pas disponible.
- **Dimanche 23.11.2014 08:00 – 12:00** Maintenance du système productif e-dec de L'AFD, système non disponible. Le centre de calcul SISA n'est pas concerné.
- **Du Samedi 29.11.2014 13:00 au dimanche 30.11.2014 18:00** Travaux de maintenance du centre de

calcul SISA, celui-ci ne sera pas disponible.

- **Du Samedi 6.12.2014 13:00 au dimanche 7.12.2014 18:00** Date de remplacement pour les travaux de maintenance
- **1.4.2015** la procédure de transit national électronique doit être appliquée. L'acquit à caution (11.51) a fait son temps.

Helpdesk SISA

Du lundi au vendredi de 07:00 à 19:00

Tel.: 0844 49 49 49
 Mail: support@sisa.ch
 Page d'accueil: <http://www.sisa.ch>

Inscription pour Infoticker

Vous souhaitez recevoir cet Infoticker directement par e-mail?

Veillez nous contacter avec le [formulaire de SISA](#).



Contact

Socété*

Fonction

Prénom*

Nom*

Rue / No*

NPA / Lieu

Email*

Téléphone

Message

Veuillez me contacter

Je souhaite m'abonner à la newsletter

Je suis intéressé à:

- logiciel de dédouanement déclaré
- archivage DTE déclaré Safe
- logiciel pour la gestion du compte douanier déclaré Duta
- logiciel de transport transit
- entrepôt douanier ouvert EDO
- centre de calcul Saas
- XpertLine
- autre

SISA Studio Informatica SA
 Via Carvina 1
 6907 Taverno
 Tél. +41 91 935 75 35
 Fax. +41 91 935 75 30
info@sisa.ch

— filtraire

[Anfahrtsplan](#)

Informations **declare|it** sur



[Folgen](#) Texte follow declareit_info to den Shortcode Deines Anbieters

Informations supplémentaires:
[twitter: declareit_info](#)